

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
DECISION DU MAIRE N° 2022/ 110

Nature de l'acte : finances locales – emprunts

**OBJET : RESILIATION D'UN CONTRAT DE SWAP CONCLU
AVEC LA CACIB**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 confirmant la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire en matière d'emprunt et gestion de la dette,

VU le contrat de swap, d'un montant initial de 2 310 000 €, signé avec CACIB le 6 novembre 2018 (référence de la transaction 10403632C/9941778),

VU la délibération n°22-076 du 26 septembre 2022 modifiant les inscriptions budgétaires notamment au chapitre 76,

CONSIDERANT la nécessité de ne pas maintenir une opération de couverture qui n'aurait plus d'emprunt sous-jacent,

CONSIDERANT les négociations menées avec l'établissement CACIB et notamment le montant de la soulte de résiliation communiqué à la commune,

DECIDE

Article 1: Décide de résilier le contrat de swap mentionné ci-dessus dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Date de l'opération : au plus tard le 30/11/2022
- Contrepartie : CACIB
- Notionnel de résiliation : 1 963 500 €
- Soulte perçue minimum : 150 000 €

Article 2: Le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération de résiliation décrite ci-dessus et à intervenir auprès de CACIB.

Article 3: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20221014-DEC-22-110-BF
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Article 4: Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Madame la sous-préfète de Nantua
- Monsieur le Trésorier

Fait à Valsershône, le 14 octobre 2022

Le Maire,

Régis PETIT



Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le :

Mise en ligne le 25/10/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20221014-DEC-22-110-BF
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022